

ANNEXE I

Région de Bruxelles-Capitale

Commune de

Cadre réservé à la Commune et à l'Administration			
Réf. Région :		
Réf. Commune :		
Art. 139	<input type="checkbox"/>	Etude Inc.	<input type="checkbox"/>
Mixte	<input type="checkbox"/>	Rapport Inc.	<input type="checkbox"/>

DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME

CADRE I	Identité du demandeur
Je soussigné(e) (personne physique ou représentant de la personne morale):	
Nom, prénom (nom du signataire):	
Représentant (nom et statut de la personne morale) ¹ :	
Adresse: N°: Bte:	
Code Postal: Localité:	
Téléphone N°: Télécopieur N°: E-Mail:	
Agissant en qualité de ¹ :	
- propriétaire(s) de l'immeuble	
- titulaire d'un droit de bâtir (à préciser):	
- autre (à préciser):	
Personne à contacter: Téléphone N°:	

CADRE II	Localisation du bien
Sollicite pour le bien sis	
Rue: N°: Code Postal:	
Cadastré: Section ^e Division, parcelle(s) N°	
Compris ¹ dans le plan particulier d'affectation du sol ² approuvé par arrêté du (date): dénommé:	
Non compris ¹ dans un plan particulier d'affectation du sol ²	
Compris ¹ dans le permis de lotir N° délivré le (date): à (titulaire): N° de parcelle dans le permis de lotir:	
Non compris ¹ dans un permis de lotir ou compris dans un permis de lotir périmé;	
Compris ¹ dans le périmètre de l'arrêté de classement ou d'inscription sur la liste de sauvegarde ou de l'arrêté entamant la procédure de classement ou d'inscription approuvé le (date): dénommé:	
Non compris ¹ dans le périmètre d'un arrêté de classement ou d'inscription sur la liste de sauvegarde ou d'un arrêté entamant une procédure de classement ou d'inscription	

CADRE III	Objet de la demande
L'obtention d'un certificat d'urbanisme pour: (cocher les cases correspondantes)	
1. construire ou transformer;	
2. placer (nombre) dispositif(s) de publicité, d'enseigne(s) et/ou de dispositif(s) de publicité associée à l'enseigne;	
3. démolir;	
4. modifier la destination ou l'utilisation d'un bien non bâti ou d'une partie non bâtie d'un bien bâti;	
5. modifier la destination ou l'utilisation de tout ou partie d'un bien bâti;	
6. modifier sensiblement le relief du sol, déboiser, ou encore défricher ou modifier la végétation d'une zone dont le Gouvernement a jugé la protection nécessaire;	
7. abattre (nombre) arbre(s) à haute tige (seul objet de la demande);	
8. utiliser un terrain pour le dépôt, le stationnement de véhicules ou le placement d'installations mobiles pouvant être utilisées pour l'habitation;	
9. entreprendre ou laisser entreprendre des actes et travaux ayant pour objet la restauration, la réalisation de fouilles ou la modification de l'aspect de tout ou partie d'un bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde ou en cours de classement ou d'inscription ;	
/..	

¹ Biffer la (les) mention(s) inutile(s)² Selon l'article 205 § 1^{er} de l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme, sont dénommés "plans particuliers d'affectation du sol" les plans particuliers d'aménagement approuvés avant l'entrée en vigueur de ladite ordonnance.

Objet de la demande (suite)

10. réaliser des travaux d'infrastructure ;

A savoir (préciser, selon les cas, les parties et types de constructions à démolir, à construire, à transformer ou à modifier, ainsi que, succinctement, la nature des modifications projetées, l'utilisation licite principale, existante et projetée, du bien ou de la partie du bien concernées par les modifications, ...):

.....

.....

.....

CADRE IV		Caractéristiques du projet (à compléter pour les actes ou travaux visés au cadre III, 1, 3, 4, 5 et 8, en cas de modification d'au moins une de ces données)	
TERRAIN			
Superficie (en m ²) du terrain	S	
CONSTRUCTION		Exist.	Proj.
Superficie de planchers ¹ (en m ²) de tous les niveaux hors sol (totalement ou partiellement)	P
Rapport Plancher/Sol	P/S
Emprise au sol (en m ²) (superficie de la projection au sol (des) construction(s) hors sol)	E
Taux d'emprise (E/S)	E/S
Superficie imperméable (en m ²) (superficie totale de la (des) construction(s), cumulée à la superficie de toutes les surfaces imperméables égouttées, telles voies d'accès, aires de stationnement, terrasses, constructions enterrées, ...)	I
Taux d'imperméabilisation	I/S
LOGEMENTS			
Nombre de :			
- studios	
- appartements 1 ch.	
- appartements 2 ch.	
- appartements 3 ch.	
- appartements 4 ch. ou plus	
- maisons unifamiliales	
- logements collectifs	
Nombre total de logements	L
Densité de logements (10.000 x L/S)	L/ha
Superficie de terrain par logements (en m ²)	S/L
ETABLISSEMENT HÔTELIER			
Nombre de chambres, de flats, d'appartements, ...	H
PARKING			
Nombre total d'emplacements couverts ou non couverts (sur la parcelle)	N

¹ Se référer à la notion du glossaire

CADRE V		Tableau des superficies de planchers¹ (en m²) et des parkings (à compléter pour les actes ou travaux visés au cadre III, 1, 3, 4, 5 et 8, en cas de modification d'au moins une de ces données)			
			SOUS-SOL	HORS SOL	TOTAUX
	LOGEMENT	EXISTANT PROJETE			
	BUREAU	EXISTANT PROJETE			
	EQUIPEMENT	EXISTANT PROJETE			
	COMMERCE	EXISTANT PROJETE			
	COMMERCE DE GROS	EXISTANT PROJETE			
	GRAND COMMERCE SPECIALISE	EXISTANT PROJETE			
	ETABLISSEMENT HOTELIER	EXISTANT PROJETE			
ACTIVITES PRODUCTIVES	ARTISANALES	EXISTANT PROJETE			
	DE HAUTE TECHNOLOGIE	EXISTANT PROJETE			
	INDUSTRIELLES	EXISTANT PROJETE			
	PRODUCTION DE SERVICES MATERIELS	EXISTANT PROJETE			
	PRODUCTION DE BIENS IMMATERIELS	EXISTANT PROJETE			
	ACTIVITES LOGISTIQUES	EXISTANT PROJETE			
	DEPOT / ENTREPOSAGE	EXISTANT PROJETE			
	AUTRE (<i>préciser</i>):	EXISTANT PROJETE			
	SUPERFICIE TOTALE	EXISTANT PROJETE			
PARKING (sur le terrain)	NOMBRE D'EMPLACEMENTS COUVERTS	EXISTANT PROJETE			
	NOMBRE D'EMPLACEMENTS NON COUVERTS	EXISTANT PROJETE			
	NOMBRE TOTAL D'EMPLACEMENTS	EXISTANT PROJETE			

¹ Se référer à la notion du glossaire

CADRE VI	Identité de l'auteur de projet¹
Les plans ont été dressés par¹:	
Nom, prénom (<i>nom du signataire</i>):	
Représentant (<i>nom et statut de la personne morale</i>) ² :	
Adresse: N°: Bte:	
Code Postal: Localité:	
Téléphone N°:/..... Télécopieur N°:/..... E-Mail:	
Personne à contacter: Téléphone N°:/.....	

CADRE VII	Déclaration de l'auteur de projet¹
J'atteste que je suis en droit d'exercer en Belgique la profession d'architecte et que je suis:	
<ul style="list-style-type: none"> - Inscrit au tableau de l'Ordre des architectes²; - Inscrit sur la liste des stagiaires de l'Ordre des architectes²; - Porteur de l'autorisation dont question à l'article 8 de la loi du 26 juin 1963 créant un Ordre des architectes²; - Architecte enregistré comme prestataire de services en Belgique²; 	
Je certifie que les renseignements repris au présent formulaire sont sincères et exacts.	
Je déclare avoir pris connaissance:	
<ul style="list-style-type: none"> - Des règlements régionaux d'urbanisme, en ce compris les exigences d'isolation thermique; - Des règlements communaux d'urbanisme; - Des prescriptions du plan particulier d'affectation du sol mentionné au cadre II^{2 et 3}; - Des prescriptions du permis de lotir mentionné au cadre II²; 	
Je déclare n'avoir relevé aucune contradiction entre ces dispositions et mon projet².	
Mon projet nécessite l'autorisation de déroger à (<i>à compléter au cadre X ci-après</i>)²	
A le (<i>date</i>)	
(<i>signature(s)</i>)	

CADRE VIII	Accord du propriétaire (<i>à compléter facultativement lorsque le demandeur n'est pas le propriétaire du bien; à défaut, lui adresser l'avis conforme à l'annexe II du présent arrêté et joindre le récépissé de l'envoi recommandé de cet avis</i>)
Je soussigné(e) (<i>personne physique ou représentant de la personne morale</i>):	
Nom, prénom (<i>nom du signataire</i>):	
Représentant (<i>nom de la personne morale</i>) ² :	
Adresse: N°: Bte:	
Code Postal: Localité:	
Téléphone N°:/..... Télécopieur N°:/..... E-Mail:	
Personne à contacter: Téléphone N°:/.....	
Propriétaire du bien, marque mon accord sur les actes ou travaux projetés faisant l'objet de la présente demande de certificat d'urbanisme.	
A le (<i>date</i>)	
(<i>signature(s)</i>)	

¹ A biffer lorsque les actes ou travaux sont dispensés de l'intervention d'un architecte par l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 juin 2003.

² Biffer la (les) mention(s) inutile(s).

³ Selon l'article 205 § 1^{er} de l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme, sont dénommés "plans particuliers d'affectation du sol" les plans particuliers d'aménagement approuvés avant l'entrée en vigueur de ladite ordonnance.

Glossaire des principaux termes utilisés dans les cadres IV et V**Accessoire**

Complémentaire de l'affectation principale et de superficie relative généralement faible.

Activités artisanales

Activités de production où la création, la transformation ou l'entretien de biens meubles s'exerce principalement de manière manuelle et pouvant s'accompagner d'une vente directe au public.

Activités industrielles

Activités de production mécanisée portant sur la fabrication ou la transformation de biens meubles ou sur l'exploitation de source d'énergie.

Activités de haute technologie

- 1° Recherche en laboratoire ou conception utilisant et mettant en œuvre de manière significative des technologies avancées;
- 2° Activités productives de biens et de services recourant de manière significative au transfert de technologies en provenance des universités et des instituts supérieurs d'enseignement ou au résultat des recherches d'un laboratoire ou d'un bureau d'études.

Activités logistiques

Processus intégré d'opérations que subit un produit fini après sa fabrication jusqu'à sa livraison au client, y compris notamment l'étiquetage, le conditionnement, le stockage, la gestion de stock, la livraison, l'entretien et le service après vente.

Sont assimilés aux activités logistiques, les travaux de gestion ou d'administration et les commerces qui en sont l'accessoire.

Activités productives

Activités artisanales, activités de haute technologie, activités industrielles, activités de production de services matériels et de biens immatériels.

Sont assimilés aux activités productives, les travaux de gestion ou d'administration, l'entreposage et les commerces qui en sont l'accessoire.

Activités de production de biens immatériels

Activité de conception et/ou de production de biens immatériels fondée sur un processus intellectuel ou de communication ou liés à la société de la connaissance (production de biens audiovisuels, de logiciels, studios d'enregistrement, formation professionnelle spécialisée, services pré-press, call centers, ...) ou encore relevant des technologies de l'environnement.

Activités de production de services matériels

Activité de prestation de services ou liée à la prestation de services s'accompagnant du traitement d'un bien indépendamment de son processus de fabrication (ex. : transport de documents, entreposage de biens, services de nettoyage, de dépannage et d'entretien...).

Bureau

Local affecté :

- soit aux travaux de gestion ou d'administration d'une entreprise, d'un service public, d'un indépendant ou d'un commerçant ;
- soit à l'activité d'une profession libérale, à l'exclusion des professions médicales et paramédicales ;
- soit aux activités des entreprises de service intellectuel à l'exclusion des activités de production de services matériels et de biens immatériels.

Commerce

Ensemble des locaux accessibles au public dans lequel lui sont fournis des services ou dans lequel lui sont vendus des biens meubles, y compris les bureaux accessoires et locaux annexes.

Commerce de gros

Ensemble des locaux dans lequel sont vendus des biens meubles en quantités importantes à des détaillants, y compris les bureaux accessoires et locaux annexes.

Entreposage

Stockage de biens meubles à ciel ouvert ou non.

Glossaire des principaux termes utilisés dans les cadres VII et VIII (suite)**Équipement d'intérêt collectif ou de service public**

Construction ou installation qui est affectée à l'accomplissement d'une mission d'intérêt général ou public, notamment les services des pouvoirs locaux, les immeubles abritant les assemblées parlementaires et leurs services, les équipements scolaires, culturels, sportifs, sociaux, de santé, de culte reconnus et de morale laïque.

Sont également considérés comme de l'équipement d'intérêt collectif ou de service public, les missions diplomatiques, les postes consulaires de carrière des Etats reconnus par la Belgique ainsi que les représentations des entités fédérées ou assimilées de ces Etats.

Sont exclus les locaux de gestion ou d'administration des autres services publics.

Etablissement hôtelier

Etablissement d'accueil de personnes pouvant offrir des prestations de services à la clientèle, tel que hôtel, auberge, auberge de jeunesse, motel, pension, appart-hôtel, flat-hôtel, ...

Grand Commerce spécialisé

Commerce de superficie supérieure ou égale à 500 m² et dont l'activité consiste en la fourniture de services ou la vente de biens meubles qui relève d'un secteur spécialisé à l'exclusion du secteur alimentaire.

Logement

Ensemble de locaux ayant été conçus pour l'habitation ou la résidence d'une ou plusieurs personnes, pour autant qu'une autre affectation n'ait pas été légalement implantée, en ce compris les maisons de repos et les lieux d'hébergement agréés ou subventionnés, et à l'exclusion des établissements hôteliers.

Parcelle

Parcelle cadastrale.

Superficie de planchers

Totalité des planchers mis à couvert et offrant une hauteur libre d'au moins de 2,20 m dans tous les locaux, à l'exclusion des locaux situés sous le niveau du sol qui sont affectés au parcage, aux caves, aux équipements techniques et aux dépôts.

Les dimensions des planchers sont mesurées au nu extérieur des murs des façades, les planchers étant supposés continus, sans tenir compte de leur interruption par les cloisons et murs intérieurs, par les gaines, cages d'escaliers et d'ascenseurs.

NB: les surfaces communes (dégagements, communs, ...) sont à répartir au prorata des activités respectives concernées.

Cadre réservé à la Commune et à l'Administration		
REFERENCES		
COMMUNE:	REGION:	IBGE:
N°:	N°:	N°:
DOSSIERS CONNEXES		
CU val.:	N°:	Date:
CE val.:	N°:	Date:
PU val.:	N°:	Date:
PE val.:	N°:	Date:
REPERAGE		
PRAS:	
PPAS:	Nom:	Date:
DB PPAS:	Nom:	Date:
P. LOTIR:	Nom:	Date:
RRU Titre VI:	Int. <input type="checkbox"/>	Rest. <input type="checkbox"/> Gén. <input type="checkbox"/> Elar. <input type="checkbox"/>
PATRIMOINE		
Classé: AR/AE/AG du:	
Sauvegardé: AG du:	
Zone de prot.: AG du:	
Inventaire: AG du:	
CHARGES D'URBANISME		
Superficie de référence:	
CASBA		
ZH <input type="checkbox"/> ZM <input type="checkbox"/> Date MàJ:	
N° de la maille:	
Superficie admissible:	
Superficie existante:	
Superficie projetée:	
Superficie octroyée:	
REALISATION		
Demande de PU le:	
Accusé de réception le:	
PU délivré le:	
PU prorogé jusqu'au:	
Exécution partielle le:	
Terminé le:	
REMARQUES		
.....		
.....		
.....		

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 avril 2004, déterminant la composition du dossier de demande de certificat d'urbanisme.

Pour le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

J. SIMONET,

Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale,
chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et des Sites,
de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique